



# ATELIER AU FILS D'INDRA

32, RUE TRAVERSIERE - 75012 PARIS

TEL. : 01 43 07 48 45

## Compte-rendu des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 5 mai 2018.

Par courrier du 7 avril 2018, les membres adhérents de l'Association ont été conviés à se réunir, ou à se faire représenter, pour ces assemblées générales tenues ce 5 mai dans la salle de réunion « La crypte » en la chapelle Ste RITA à Fontenay aux Roses (92).

**Le président Pierre LEMAITRE qui, avec le CA, a établi l'ordre du jour ouvre la séance qui commence un peu avant 15h.**

### 1- ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Pierre Lemaitre accueille les participants qui s'annoncent assez nombreux, alors que beaucoup viennent de province malgré des difficultés de transport en période de grèves SNCF.

Il déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte

### 2 - LECTURE DU RAPPORT MORAL

Pierre LEMAITRE procède alors à la lecture du Rapport Moral dont il avait transmis au préalable le texte au Conseil d'Administration :

En premier sont rappelés les événements dramatiques de l'année 2016 aboutissant à la situation actuelle. Démission d'une partie du Comité Directeur de Pondichéry, conflit social avec une bonne partie des brodeuses, création d'un nouveau Comité Directeur réduit.

Rappel des conclusions de l'AG 2017 où étaient invités des membres du CD. En particulier affirmation de ce que les deux associations sont interdépendantes, ce qui n'empêche cependant pas d'être attentif à ce qui se passe à Pondichéry et qu'est souhaité une parfaite équité dans le traitement des brodeuses.

Est attendue la fermeture effective de l'atelier, la vente du bâtiment pour agir à la demande du CD.

Puis bilan des actions de l'année 2017, écoute des demandes du CD dont un versement d'un prêt pour faciliter la mise en place du plan social pour les brodeuses.

Enfin le Président évoque les pistes que l'on doit envisager de poursuivre pour les temps à venir.  
*(En pièce jointe le texte intégral du discours de Pierre LEMAITRE)*

Quelques questions ou précisions sont posées. À noter dans les remarques le souci largement exprimé de suivre avec attention la façon dont seront aidées à termes les 50 brodeuses démissionnaires qui se sont portées volontaires afin de permettre la fermeture de l'Atelier selon les règles du Labor Office du Territoire de Pondichéry, lequel exigeait que l'Atelier n'ait pas plus de 100 employés. Qu'elles soient indemnisées ad minima comme les autres licenciées sinon mieux selon les situations de chacune.

Pour passer au vote du quitus, le secrétaire Jean Francillon donne le chiffre des participants présents et représentés :

sont **présents 70 adhérents** dont plusieurs porteurs d'un total de **122 pouvoirs** d'adhérents, tous à jour de leur cotisation.

Soit un total de 192 sur plus de 300 adhérents à l'Association « Atelier au Fils d'Indra ».

**À l'unanimité, moins une abstention, l'assemblée donne quitus au Président du Conseil d'Administration pour le rapport moral d'activité.**

### **3 - PRESENTATION DES COMPTES 2016-2017 ET DU BUDGET 2018.**

Le trésorier Karol ROZENSKI étant absent, c'est le trésorier adjoint Didier BRISAC qui lit le rapport du Trésorier, présente et commente le tableau du comptes et budget à partir du tableau.

*« L'année 2017, mouvementée comme vous le savez, n'a pas été très motivante pour organiser les expositions. Cependant grâce aux efforts de certains, ventes particulières, mini ou grandes expositions ont permis de réduire une très grande partie du stock pour un montant total de 149 620 €. Merci à tous pour ce résultat.*

*Nous n'avons expédié à Pondichéry que 62 800 € à la suite de l'épuisement des réserves de l'Atelier (dont 55 000 € en tout début 2018).*

*L'essentiel de nos dépenses de 2017 est lié au départ de notre directeur François CASIMIR.*

*Merci à tous ceux qui restent mobilisés pour continuer à vendre les toiles encore en notre possession.*

*Le budget 2018 que nous vous proposons est tout à fait aléatoire et sera modifié en fonction des décisions futures : versements d'aides aux brodeuses qui auraient des projets d'installation ou dans le cadre d'un versement exceptionnel à d'autres associations.*

*En conclusion nous restons plus que jamais mobilisés et attentifs à l'évolution de l'Atelier pour continuer à accompagner sa fermeture et donc suivre le versement des indemnités de licenciement.*

*Je vous remercie de votre attention et de votre confiance. »*

Plusieurs questions sont posées par les participants sur le devenir des sommes en France et le projet de budget. À une question posée le trésorier adjoint indique que c'est grâce au legs dont l'Association a hérité de Marie-Rose CARLIÉ que le solde est positif. Sans cela le solde serait à zéro. Enfin il est déclaré que l'association française est quitus vis à vis de celle de Pondichéry les comptes entre les deux associations sont soldés.

Après ces échanges, **quitus est donné à l'unanimité** par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

15h30 - Fin de l'Assemblée Générale Ordinaire.

---

### **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE.**

Pierre LEMAITRE expose le besoin, selon lui, de tenir cette AG E.

*(Prévue en premier dans l'ordre du jour, la constitution de groupes au sein des participants pour l'analyse de la situation à Pondichéry et préparer des actions à mener à l'avenir, est reportée à la fin de l'AG E où un cahier de propositions circulera. Il sera exploité par le prochain Conseil d'Administration.)*

Aux questions posées :

**1 « Approbation de la non dissolution de notre association »,**

l'assemblée vote à l'unanimité pour, moins une abstention.

**2 « Approbation du maintien de nos statuts »,**

l'assemblée vote à l'unanimité pour, moins une abstention.

**3 « Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour la poursuite de nos activités ».**

Après que soit ajouté **« selon les objectifs de nos statuts et un compte-rendu semestriel aux membres de l'Association »**, l'assemblée vote à l'unanimité pour, moins une abstention.

#### 4 « Délégation de pouvoir au Conseil d'Administration pour l'engagement des budgets nécessaires »

Une discussion s'engage pour que soit acté le fait que le Conseil d'Administration n'engage pas de sommes supérieures au tiers de la réserve de trésorerie sans la tenue d'une AG E.  
L'assemblée vote à l'unanimité pour cette résolution, moins une abstention.

#### Fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

---

#### Élection et réélection des membres du Conseil d'Administration

Pierre LEMAITRE étant en fin de mandat après plus de 15 ans de présence au CA et 5 à sa présidence, demande à ne plus faire partie du CA. À noter la démission de Bénédicte SIMONIN car cédant sa place à son mari.

Arrivant en fin de mandat et se représentant :

Didier BRISAC  
Marie-France LEMAITRE  
Dominique ULRICH  
Jacques VAISSON

Nouvelles candidatures :

François CASIMIR  
Yves LOUAGE  
Pascal SIMONIN

Après dépouillement des bulletins de vote, tous les candidats sont réélus à une très large majorité.

**Hors Assemblée Générale** en fin d'après midi, les membres du nouveau Conseil d'Administration se réunissent pour **élire le bureau**.

**Yves LOUAGE** est élu **Président**

**Dominique ULRICH** accepte de rester **vice Présidente**

Paulette NEVOUX souhaite ne plus être au bureau mais reste membre du CA,

**François CASIMIR** est élu **vice Président**

Le reste du bureau est inchangé :

**Karol ROZENSKI** Trésorier

**Didier BRISAC** Trésorier adjoint

**Jean, Émile FRANCILLON** secrétaire

**Olivier LEMAIRE** secrétaire adjoint.

Sont toujours administrateurs : Jean-Marie AMIOT, Liliane BRUN, Geneviève COUILLAUX, Catherine GIRAULT\*, Marie-France LEMAITRE, Paulette NEVOUX, Pascal SIMONIN et Jacques VAISSON.

*\*quelques jours plus tard Catherine a demandé à ne plus être au CA, ceci pour des raisons purement personnelles.*

À Paris le 18 juin 2018

Le président



Yves LOUAGE

Le secrétaire



Jean, Émile FRANCILLON